

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION  
DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS  
LE 08/02/2020**

**PRESENTS : MM. Gérard MOUGIN, Jean-Pierre BELON, Jean-Jacques CLAUSSE, Jean-Luc CUENOT, Gérard FRICHET, Yves GRENAUD, Denis HERAULT, Georges LAURINE, Claude MALAVAU, Christophe MONNIER, Jean-Claude POUX , Christian TRIBOULET.**

**ABSENTS : excusés avec pouvoir : Marcel BERNARD, pouvoir donné à Gérard FRICHET. Yannick COUPRY, pouvoir donné à Jean-Pierre BELON.**

**L'ordre du jour sera le suivant :**

- Approbation du compte-rendu du CA du 24/10/2019
- Réorganisation de la Fédé25 :
  - Recherche poste de directeur d'établissement.
  - Résultats du cabinet de recrutement HAYS, des démarches et décisions du Bureau.
  - Validation du profil et du contrat d'embauche du directeur.
  - Travail en commun pour établir le fonctionnement de la nouvelle structure fédérale, redéfinir nos missions, établissement des fiches de poste et les feuilles de route associées.
- Brèves infos.
- Questions diverses.

✓ **Approbation du PV du CA du 24/10/2019 :**

Gérard FRICHET s'estime insatisfait de la réponse du Président concernant les différentes pêches autorisées en amont et en aval du pont routier de Voujeaucourt : (limite secteur public/secteur privé) interdiction d'alevinage en truite Fario en aval de ce pont, et pas de restriction en amont. Il en est de même pour l'ouverture de la truite, autorisation de pêcher la truite aux leurres en amont et interdiction à l'aval. Il demande au Président d'intervenir auprès de M. CHEVALLIER afin de solutionner ce différent. S'en suit le vote concernant l'approbation du PV :

**1 voix contre, 1 abstention, 12 voix pour.**

✓ **Recherche du poste de Directeur :**

Christian TRIBOULET missionné par le Bureau concernant la recherche d'un candidat pour le poste de directeur, refait l'historique démocratique engagé par le CA.

La décision de passer par un Bureau de recrutement est une décision du CA du 02/05/2019 (voir

extrait). **Il est ensuite décidé que le recours à la recherche d'un candidat pourrait être confiée à un cabinet spécialisé, que le Bureau définirait la fiche de poste du candidat et qu'il serait chargé de choisir les plus adaptés avant de soumettre la décision au CA.**

Suite à cette décision, le Bureau s'est réuni trois fois pour figer la fiche de poste pour consulter 2 cabinets de recrutement pour une mise en concurrence sachant que les prix sur le marché sont bien référencés. Les retours d'offre ont été analysés par le bureau lors de la dernière réunion des finances et le choix concernant le bureau HAYS a été validé par le CA du **24/10/2019**.

Il a été demandé au cours de ce CA de mettre le budget à l'équilibre en prenant sur les avoirs de la Fédération.

### **Rappel :**

Dépenses : **570 686 €**

Recettes : **512 269 €**

Avoir Fédération pour équilibrer le budget prévisionnel : **58 417 €**

Le **13/11/2019** : Suite à ce choix le bureau HAYS a été reçu à la Fédération pour clarifier la demande et expliquer le contexte.

Le **27/11/2019** : Mise en ligne de l'annonce partagée par le Bureau.

Le **03/12/2019** : Le cabinet HAYS présente une candidature (M GUIGNOT) et demande l'organisation d'une rencontre avec le Président pour engager la suite de la procédure.

Le **17/12/2019** : Le candidat est reçu à la Fédération pour un premier échange.

Le **18/12/2019** : Compte rendu de l'entrevue et envoi au Bureau du CV.

Le **14/01/2020** : Entretien professionnel de Christian ROSSIGNON pour lui expliquer la démarche.

L'après midi réunion de Bureau et rencontre de Monsieur GUIGNOT.

Monsieur GUIGNOT, candidat au poste de Directeur sélectionné par le cabinet HAYS, est reçu par le Bureau conformément à la procédure établie. Un échange très cordial est instauré où le candidat a pu retracer sa carrière professionnelle, livrer ses ambitions et détailler les principes de management auxquels il compte se référer pour tenir compte des objectifs décrits dans la fiche de poste.

Le Bureau, à l'unanimité, favorable à une éventuelle embauche, a bien pris en compte cette candidature constatant le profil très intéressant du candidat.

Néanmoins, dans un souci d'équité, il sera demandé au cabinet HAYS de ne pas arrêter la recherche et de faire un bilan complet de toutes les candidatures et des motifs d'écartement.

Ce bilan sera présenté au prochain CA.

Le **15/01/2020** : Retour vers le cabinet HAYS.

**Le 27/01/2020 : Retour complet du cabinet HAYS et motifs des refus sachant que 21 candidats ont postulé. Demande de confidentialité exigée de la part du cabinet HAYS concernant les noms des postulants.**

**Sachant que le cabinet travaille avec comme référence la fiche de poste et les besoins exprimés, partagés en bureau et déclinés dans l'annonce.**

**Que les candidats sont auditionnés suite à l'Envoi de leur CV.**

**Que les arbitrages sont effectués par le cabinet en tenant compte de nombreux critères dont les diplômes, les expériences et la faculté à tenir le poste.**

**Que la méthode employée correspond à la charte d'engagement et de résultat de HAYS avec l'assurance de recherche d'un autre candidat dans les 3 mois d'essai au cas où le candidat proposé ne donnerait pas satisfaction.**

Il est ensuite procédé à l'analyse précise de tous les dysfonctionnements de la Fédération et des pistes d'amélioration envisagés pour constituer la feuille de route du futur directeur administratif.

Suite à ce travail important réalisé en commun, les membres du CA valident et priorisent les axes de travail qui seront consignés dans sa feuille de route.

Il est ensuite demandé au CA de se prononcer sur la validation de l'embauche de M. GUIGNOT sachant que tous les documents (lettre de motivation, CV et arbitrage des compétences) ont été fournis avant cette réunion.

JP. BELON dans un long commentaire retrace toute l'historique de sa démarche et redonne ses points de désaccord.

Georges LAURAINÉ regrette que le cabinet HAYS ne propose qu'un seul candidat car il aurait souhaité avoir plus de choix. Il argumente ensuite sur le fait que la SNSAPL n'a pas été contacté et que le profil du candidat est trop axé sur la comptabilité. Il lui reproche également d'avoir beaucoup changé d'emplois peut-être volontairement.

Christian TRIBOULET lui répond que la SNSAPL a bien été contacté par l'intermédiaire de son président M. BARAS et que c'est bien pour les raisons évoquées plus haut que le CA a mandaté un cabinet de recrutement qui n'en a retenu qu'un seul. Il précise aussi que le candidat proposé est bien axé sur le management avec un profil RH confirmé. Que ses compétences en comptabilité seront une source d'économie importante sur le fonctionnement interne de la Fédération dont l'optimisation du poste de Trésorier.

D'autre part, le Président et le Secrétaire reprochent fermement à JP. BELON d'avoir colporté une information qui s'avère être un piteux mensonge en rapport avec le dossier d'embauche. Ce dernier refuse de donner la source de cette information.

Des remarques sont également formulées à certains Administrateurs membres du Bureau, de ne pas assumer leurs responsabilités et de s'être concertés et entendus avec d'autres avant la réunion pour tenter une déstabilisation au moment du vote.

Après de longs débats stériles le CA passe au vote, le Président précisant en préambule que le vote porte bel et bien sur le choix du candidat M. Cyril GUIGNOT, et non sur le choix de l'embauche d'un directeur puisque la décision a déjà été prise le 02/05/2019.

Un tour de table est alors effectué pour se prononcer pour ou contre l'embauche de M. GUIGNOT.

**Résultat du vote : 7 pour, 7 contre.**

La voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité, M. GUIGNOT est donc retenu pour le poste de Directeur et sera embauché à partir du 01 mars 2020 suivant ses disponibilités. Le contrat de travail réalisé en collaboration avec la FNPF ainsi que la feuille de route associée seront remis en forme avant la signature officielle.

✓ **Questions diverses :**

- **SOS LRC** a prévu une réunion le 22/02 mais n'a pas trouvé de salle. Les responsables sollicitent la FD25 pour qu'exceptionnellement ils puissent l'organiser dans nos locaux : accord unanime du CA.

-

- **Lots de la Loue aux AAPPMA :**

A l'unanimité le CA décide d'attribuer les parcelles du SMIX Loue aux AAPPMA concernées. « Montgesoye aval » sera attribué à Ornans et les autres à Vuillafans afin d'inciter l'association de Montgesoye à rejoindre l'AAPPMA de Vuillafans.

**JC. POUX** rappelle, comme cela a déjà été évoqué précédemment, que la FD25 n'a pas vocation de détenir des droits de pêche sur le Dessoubre et ailleurs sur le département au détriment des AAPPMA et qu'ils doivent leur être rendus. De plus cela permettra de renforcer la trésorerie fédérale. Le Président propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour lors du prochain CA mais rappelle que sur le Dessoubre l'AAPPMA les Deux Vallées, dont c'est le secteur d'influence, a déjà proposé le rachat de ces lots.

- **Toilettage du RI Fédéral :**

Le Président précise qu'il faut rester simple et le valider rapidement pour vote à l'AG du 28/03/20. En réflexion jusqu'au prochain CA prévu avant l'AG fédérale et juste après la Commission des Finances.

- **Validation du RI de Vuillafans :**

Yves GRENAUD explique le travail de la Commission Règlementation et estime que le RI de l'AAPPMA de Vuillafans peut maintenant être validé : accord unanime du CA.

- **Ligue Contre le Cancer :**

La Ligue Contre le Cancer sollicite une participation financière. Le CA estime que chacun individuellement est libre de ses choix mais que ce n'est pas la vocation de la FD25. De plus, c'est une dépense non budgétée, le CA refuse toute participation.

- **Revue parlementaire :**

Sollicite également une participation financière. Comme la demande précédente qui n'a pas été budgétée, le CA refuse à l'unanimité toute participation.

- **Demande du SAMUE :**

Le Samu de l'Environnement sollicite une participation financière, cette demande devra figurer à l'ordre du jour lors du prochain CA.

- **Détail matériel :**

Voir pour l'achat d'un bureau et d'une chaise.

Le Directeur dans un premier temps sera installé dans le bureau du Président.

L'ordinateur de Christian ROSSIGNON comme évoqué en Commission des Finances sera attribué au Directeur.

Prévoir le déplacement de la photocopieuse dans l'entrée puis dans le bureau des gardes.

Fin de séance à 12h15.

Le secrétaire

**C. MALAUX**